



## Facturation edf

-----  
Par Visiteur

EDF n'a pas facturé notre consommation depuis notre installation en Juillet 2001.  
Nous pensions que la facturation EDF était incluse dans la facture EDF/GDF!!  
EDF nous réclame 3500 Euros (conso et abonnement sur 5 ans).  
J'ai fait une proposition de payer sur 5 ans (environ 50 Euros/mois), sans payer l'arriéré de l'abonnement.

=> pas de réponse de leur part. Dans la dernière facture, EDF nous réclame, en plus de la conso normale, les 3500 Euros.

Que faire?

-----  
Par Visiteur

Bonjour.

Je suis dans le regret de vous informer que vous êtes dans l'obligation de payer.

La prescription étant de cinq ans, il est normal qu'il ne vous réclame que ces cinq dernières années.

Vous devez donc payer et s'ils acceptent un échelonnement, c'est tant mieux quoique non obligatoire pour eux.

-----  
Par Visiteur

Merci de votre réponse mais:  
- c'est quand une erreur d'EDF!  
- j'accepte de payer la consommation (soit 2800 Euros), mais pourquoi je paierai l'abonnement (700 Euros)  
- je propose de payer sur 5 ans, comment peut-on nous obliger à payer immédiatement 3500 euros!!

-----  
Par Visiteur

Bonjour.

Je suis d'accord avec vous pour dire que ce n'est pas très juste.

Pourquoi peut on vous obliger à payer tout de suite?

Tout simplement parce que la dette est exigible..

A ma connaissance, la consommation est indissociable de l'abonnement, c'est pour ça que vous devez payer les deux.